



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐃᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 84^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 4 novembre 1994

ENDROIT : Lapointe, Rosenstein
1010, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Diane Morneau, Canada, présidente
MM. Philip Awashish, ARC
Paul Wilkinson, ARC
Pierre Lauzon, Canada
Pierre Paulhus, Canada
Louis Archambault, Québec
Robert Daigneault, Québec
Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gilles Frisque, Québec
Alan Penn, vice-président, ARC
Hervé Chatagnier, conseiller technique



1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente déclare la réunion ouverte à 10h15 et l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 83^e réunion;
3. Affaires découlant de la dernière réunion;
4. Dossier foresterie :
 - 4.1 Colloque sur les autochtones et la gestion intégrée des ressources;
 - 4.2 Mandat de l'ingénieur forestier;
5. Consultation sur le plan de développement d'Hydro-Québec 1996-1998;
6. Régie interne du Comité :
 - 6.1 Entente administrative et budget du Comité;
 - 6.2 Planification des travaux du Comité;
 - 6.3 Planification des prochaines réunions;
7. Approbation du rapport annuel 1993-1994;
8. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud;
9. Dépôt de documents divers;
10. Varia;
11. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 83^e RÉUNION**

Le compte rendu de la 83^e réunion est adopté après y avoir apporté quelques modifications.

3. **AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

M. Denis Bernatchez informe les membres des différentes lettres reçues au secrétariat depuis la dernière réunion de même que celles qui ont été acheminées à différents destinataires.

Relativement au contact que devait établir M. Alan Penn auprès de Mme Louise Roy d'Hydro-Québec au sujet de la consultation sur le développement régional et les moyens de production, M. Paul Wilkinson lit un texte écrit par M. Penn, dans lequel il informe les membres des démarches réalisées.

Relativement à la présentation de la «Politique de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec», faite le 9 septembre 1994, le Comité avait écrit à M. André Laporte le 7 octobre 1994 afin de lui faire part des commentaires et suggestions des membres sur les

modalités d'application de cette «Politique». Comme le Comité n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 7 octobre 1994, les membres demandent qu'une relance soit faite auprès de M. Laporte pour obtenir une confirmation à l'effet qu'Hydro-Québec a l'intention de tenir compte des commentaires formulés par le Comité et pour obtenir des réponses aux questions que le Comité a posées lors de la présentation.

M. Paul Wilkinson, après en avoir parlé à M. Alan Penn, mentionne que cette «Politique» d'Hydro-Québec soulève de nombreuses questions qui n'ont pas été abordées lors de la réunion du 9 septembre 1994. Il suggère que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour que l'on puisse en discuter.

4. DOSSIER FORESTERIE

- 4.1 Les membres demandent que le secrétaire fasse parvenir aux personnes intéressées de l'information sur le colloque «Les autochtones et la gestion intégrée des ressources» qui aura lieu à Hull, le 10 novembre 1994.
- 4.2 En date du 18 novembre 1994, le Comité a écrit une lettre à M. Pierre Lefebvre afin de lui transmettre le mandat arrêté par le Comité concernant le dossier foresterie. Les membres ont réagi à la lettre de M. Pierre Lefebvre et il a été convenu d'écrire à M. Lefebvre pour lui rappeler que le gouvernement avait accepté la demande du Comité dans une lettre du ministre du 14 septembre 1993. Il a été également convenu d'aborder dans cette lettre, les difficultés financières et administratives que le Comité rencontre dans l'accomplissement de ses mandats en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le prêt de service d'un ingénieur forestier permettrait au Comité de remplir une partie de ses obligations. Finalement, il est proposé d'inviter M. Lefebvre à la prochaine rencontre du Comité pour discuter de ces questions.

5. CONSULTATION SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'HYDRO-QUÉBEC 1996-1998

Madame Diane Morneau a participé à une réunion de consultation concernant le «Plan de développement régional d'Hydro-Québec» et la «Politique d'acquisition». Elle informe les membres de l'état des discussions et des points abordés lors de cette rencontre.

6. RÉGIE INTERNE DU COMITÉ

6.1 Entente administrative et budget du Comité

Il est unanimement proposé que la présidente du CCEBJ rencontre informellement les personnes responsables de la problématique financière et administrative du Comité afin d'aborder la question des difficultés du Comité face à ces aspects et afin également de demander que du personnel à l'emploi du gouvernement soit prêté au Comité pour l'aider à remplir ses obligations face à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est également proposé que le Comité puisse bénéficier de montants supplémentaires ad hoc pour son budget de fonctionnement.

Ces rencontres devraient avoir lieu dès que possible et M. Louis Archambault propose d'accompagner la présidente à ces rencontres si cela lui convient.

Il est également proposé qu'une lettre soit écrite à l'intention de MM. Jean Pronovost, sous-ministre au MEF, Matthew Coon-Come, Grand chef de l'Administration régionale crie et Michel Dorais, administrateur fédéral, pour leur faire part des difficultés financières et administratives du CCEBJ et pour les inviter à rencontrer le Comité à sa prochaine réunion prévue pour le 15 décembre 1994.

6.2 Planification des travaux du Comité

M. Paul Wilkinson informe les membres que M. Alan Penn a commencé à préparer un document sur la modification du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Environ le tiers du travail est fait et il semble que le document pourrait être prêt pour la prochaine réunion du CCEBJ.

Relativement à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre échange (ALENA), Mme Morneau demande aux membres s'il est pertinent de suivre activement ce dossier afin de déterminer si l'ALENA peut avoir des effets sur le territoire conventionné. Les membres conviennent que le Comité n'a pas les ressources pour faire ce travail. Me Robert Daigneault reçoit la publication NAFTA WATCH qui traite de l'ALENA. Il l'enverra au secrétaire qui fera suivre aux membres toute information qu'il jugera pertinente à la problématique nordique.

Planification des travaux du Comité : La présidente informe les membres d'un incident qui est survenu au cours du mois d'octobre. Alors qu'une lettre avait été signée par elle et envoyée au destinataire, le secrétaire a été contacté par un membre qui l'a informé que, selon lui, la lettre n'était pas adéquate et qu'il souhaitait y apporter des modifications. Le secrétaire a réussi à reprendre la lettre signée par la présidente puisqu'elle était adressée à M. Pierre Lefebvre du MEF. Le membre a réécrit la lettre et a modifié l'annexe jointe. Cette nouvelle version de la lettre a été signée par la présidente puis envoyée au destinataire.

Les membres sont unanimes à dénoncer cette façon d'agir. Les décisions sont prises au Comité et personne ne peut changer unilatéralement une décision du Comité, ni un document dûment signé. La présidente et le secrétaire jouissent d'une marge de manoeuvre dans l'exécution des décisions prises par le Comité. Le Comité souhaite faire le point sur cette situation, à sa prochaine rencontre, avec le membre concerné puisque ce dernier était absent à la réunion du 4 novembre 1994.

Cheminement des documents : Afin d'accélérer le cheminement des documents, Mme Diane Morneau propose qu'un délai raisonnable soit accordé pour la consultation des membres, lorsque le Comité décide qu'une consultation doit être faite. Le Comité laisse au bon jugement du secrétaire l'application de ce délai raisonnable. En général, les membres conviennent qu'un délai de deux semaines constitue un délai raisonnable. Au delà de la période de délai raisonnable convenu, les membres conviennent que les actions doivent se poursuivre.

M. Paul Wilkinson demande que toute la correspondance officielle du Comité (lettres et documents signés par la présidente) soit produite en anglais et en français. Il suggère que, dans l'affectation du personnel, une personne bilingue, pouvant faire la traduction, soit engagée.

6.3 Planification des prochaines réunions

Les membres conviennent de la nécessité de planifier des réunions du Comité dans le Nord. Cela permet de garder un contact étroit avec les administrateurs locaux et le milieu. Les membres sont plus souvent en contact avec les administrateurs fédéraux et provinciaux mais pas suffisamment aux communautés du territoire conventionné.

Il serait intéressant que le secrétaire puisse contacter les administrateurs locaux pour avoir une meilleure idée des problèmes particuliers rencontrés dans ce milieu.

Comme la planification de ces rencontres est difficile, il est suggéré de prévoir la réunion dans le Nord, une réunion après la prochaine réunion régulière du Comité. De plus, comme les membres ne sont pas disponibles longtemps, il semble préférable de nolisier un avion qui permettrait de faire l'aller-retour dans la même journée ou qui ne nécessiterait qu'un coucher. Le séjour peut être plus long si des activités particulières sont organisées sur place. Sans fixer un nombre minimal de réunion dans le Nord, les membres conviennent qu'il faudrait tenter d'y aller au moins une fois par année. Le Comité propose unanimement que M. Philip Awashish soit la personne désignée pour faire les démarches nécessaires pour que le Comité soit invité à siéger dans le Nord.

7. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 1993-1994

Les membres font part de leurs commentaires sur la proposition de rapport annuel préparée par M. Hervé Chatagnier. Le secrétaire les transmettra à M. Chatagnier pour qu'il finalise le document. Les membres auront jusqu'au 11 novembre pour formuler leurs derniers commentaires. Le texte sera par la suite traduit en anglais et envoyé aux membres cris pour obtenir leurs commentaires. Une fois que la version anglaise du texte aura été approuvée, les étapes de production (révision linguistique, traduction, impression) seront enclenchées.

M. Philip Awashish fera parvenir au secrétaire, dès que possible, le texte de la lettre du président.

8. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX, ET DU COFEX-SUD

Le COMEV, à sa 143^e réunion, a examiné les projets suivants :

- Construction d'un quai et d'un chemin d'accès en bordure de la rivière Témiscamie; (projet non assujetti)
- Projet d'extraction du lithium dans le secteur de la rivière Broadback; (projet assujetti)

- Projet Laforge-1 - Demande d'autorisation d'exploitation d'un dépôt en tranchée - Résidences permanentes d'Hydro-Québec; (projet référé au COMEX)
- Demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts pour le projet d'exploration minière sur la propriété Corner Bay; (projet non assujetti)

Concernant le projet Grande-Baleine, M. Philip Awashish explique le rôle des divers comités qui se sont réunis depuis le mois de septembre. Une consultation publique a été tenue du 15 février au 24 juillet 1994. Quatre-vingt-dix mémoires ont été reçus. Les comités doivent remettre leur rapport final au plus tard à la fin octobre 1994. Le rapport doit être harmonisé par les comités.

M. Robert Daigneault demande que le Comité reçoive une liste des projets suivis par le COMEV et le COMEX afin de mieux suivre l'évolution de ces projets.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Le secrétaire avait déjà fait parvenir aux membres la liste des documents reçus depuis la dernière réunion du Comité.

10. VARIA

Aucun point n'est abordé à la rubrique varia.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Québec le 15 décembre 1994. Il est prévu que le Comité rencontre les administrateurs fédéral et provincial, ou leur représentant, pour discuter du dossier foresterie et des difficultés administratives et financières du Comité. Le Comité pourra également faire le point sur la révision du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) de même que sur la «Politique de mise en valeur intégrée» adoptée par Hydro-Québec.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire